

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 749

présenté par
M. Rodwell

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet article est de légaliser le suicide assisté et l'euthanasie, deux réalités désignées ici par l'expression « aide à mourir ». Or, envisager de légaliser le suicide assisté comme l'euthanasie n'est pas opportun, notamment dans la mesure où le développement des soins palliatifs en France reste insuffisant.

Cet amendement vise donc à supprimer cet article.